

L'ANCIENNE ACADIE

LES ACADIENS DE LA LOUISIANE

PAR

le Chevalier Joseph JOÛBERT

CONSEILLER DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES COLONIALES ET MARITIMES,
MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LISBONNE,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS
ET D'AUTRES SOCIÉTÉS SAVANTES.

EXTRAIT DE LA REVUE BRITANNIQUE

Numéro de juin 1901.

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE BRITANNIQUE

71, RUE DE LA VICTOIRE, 71

1901

L'ANCIENNE ACADIE

LES ACADIENS DE LA LOUISIANE

PAR

le Chevalier Joseph JOÛBERT

CONSEILLER DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES COLONIALES ET MARITIMES,
MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LISBONNE,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS
ET D'AUTRES SOCIÉTÉS SAVANTES.

EXTRAIT DE LA REVUE BRITANNIQUE

Numéro de juin 1901.

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE BRITANNIQUE

71, RUE DE LA VICTOIRE, 71

1901

B3

2.5.2.10

L'ANCIENNE ACADIE

LES ACADIENS DE LA LOUISIANE

PAR

le Chevalier Joseph JOÛBERT

CONSEILLER DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES COLONIALES ET MARITIMES,
MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LISBONNE,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS
ET D'AUTRES SOCIÉTÉS SAVANTES.

EXTRAIT DE LA REVUE BRITANNIQUE

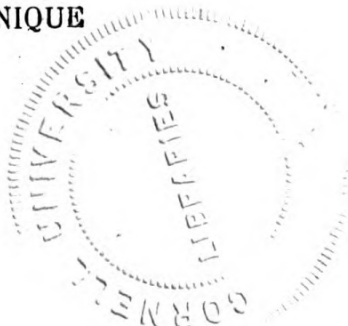
Numéro de juin 1901.

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE BRITANNIQUE

71, RUE DE LA VICTOIRE, 71

1901



7
300
FP
JPE

001 N

L'ANCIENNE ACADIE

LES ACADIENS DE LA LOUISIANE

Il est certains noms qui sont unis à un passé émouvant et glorieux pour la France, mais qu'une injuste destinée a en quelque sorte condamnés à l'oubli. Au premier rang de ceux-là on peut citer l'*Acadie* qui, malheureusement, n'éveille guère à l'esprit de la plupart des Français de nos jours que de vagues idées aux contours indécis et confus. Si le Canada, lui, ceint d'une radieuse auréole, évoque d'impérissables souvenirs mélangés de fierté et de tristesse, une histoire éclatante d'où se détachent, en puissant relief, les figures vigoureuses ou héroïques d'un Champlain ou d'un Montcalm, l'Acadie, elle, cette terre enveloppée par les brumes terre-neuviennes et la houle mugissante de l'Atlantique, nous est demeurée presque étrangère. Peut-être aussi, au regard trop oublieux de l'ancienne mère patrie, le grand frère canadien a-t-il fait tort à la petite sœur acadienne aux goûts simples et modestes ?

D'ailleurs, les Acadiens, disséminés en groupes éloignés, dont chacun se figurait réunir en lui les derniers survivants d'un peuple disparu, en étaient arrivés à s'ignorer les uns les autres. Aussi a-t-on pu dire sans exagération que M. Rameau de Saint-Père, qui visita pour la première fois, en 1857, leurs communautés éparses, eut l'honneur de révéler les Acadiens, rameau du vieil arbre gaulois, non seulement au reste du monde, mais surtout à eux-mêmes.

« On avait bien entendu parler des Acadiens d'autrefois, d'un petit peuple pacifique arraché en pleine paix à ses foyers,

dépouillé de tous ses biens, entassé dans des cales de navires et dispersé sur toutes les mers pour y périr, mais le monde se souvenait d'eux comme d'une grande trainée de sang aperçue un soir dans le ciel serein et aussitôt cachée pour toujours par d'épais nuages noirs... L'excès de leurs infortunes avait étonné le monde, puis le silence de l'oubli s'était fait sur leur tombe refermée, le grand silence de la Mort, on les croyait à jamais anéantis ! »

Ainsi s'exprime, dans son livre patriotique, *le Père Lefebvre et l'Acadie*, M. Pascal Poirier, sénateur, qui, avec le zélé prêtre canadien dont il a écrit la belle vie, a tant contribué à la renaissance de ce petit peuple, reprenant, enfin, après une longue éclipse, connaissance de ses destinées.

Et pourtant ne méritaient-ils pas de vivre dans la mémoire des nations et surtout de la France, ces fils d'une « Pologne d'outre-mer », restés si fidèles à leur ancienne nationalité, et dont beaucoup d'ancêtres furent transportés par les vicissitudes de l'implacable politique des bords du Saint-Laurent aux rives du Mississipi, dans une troisième patrie, après une lamentable odyssée, dont la douloureuse histoire, comme a dit le chantre des infortunes acadiennes, est écrite dans leurs champs de repos sur les funèbres tablettes de pierre ?

Et d'abord qu'entend-on au juste par l'expression d'*Acadie* ? Les géographes ne s'accordent guère sur les limites à attribuer à la contrée ainsi définie. Tantôt ce nom a servi à désigner l'ensemble de la vaste région bordant le Saint-Laurent au sud et à l'est, soit le pays formé de nos jours par la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick ; tantôt (et cette définition restreinte a prévalu) on a compris sous le terme d'*Acadie* la seule presque île méridionale, la Nouvelle-Écosse, avec les territoires du cap Breton et de l'île Saint-Jean.

Il y a aussi discussion entre géographes et linguistes sur l'étymologie du mot *Acadie*, qui paraît pour la première fois en 1598, lors de la malheureuse expédition du marquis de La Roche, à laquelle nous ferons plus tard allusion. A propos du terme *Acadie* ou plutôt *Cadie*, Vivien de Saint-Martin écrit :

« On ne voit nulle part indiquée l'origine de ce nom ! Sans doute la dénomination de quelque canton ou d'un point quelconque du pays dans la bouche des sauvages et que les premiers colons auront étendu peu à peu à toute la contrée. »

Elisée Reclus, lui, exprime l'idée que *Cadie* ou *Acadie* est dérivé d'un mot indien *cody* ou *quoddy*, dont le sens, d'après la plupart des étymologistes, est simplement « contrée ».

M. Alcée Fortier, professeur de littérature française à l'université de Tulane (Nouvelle-Orléans), qui a étudié consciencieusement cette question, rapporte, néanmoins sans se prononcer, l'opinion de l'auteur très érudit des *Pionniers français dans l'Amérique du Nord*.

« Le mot *Acadia*, dit Parkman, est supposé dérivé de l'indien *Aquoddianke* ou *Aquoddie*, signifiant le poisson appelé *merlan*. La baie de Passamaquoddy « Eau du grand Merlan » a la même étymologie.

D'ailleurs, une incertitude analogue ne règne-t-elle pas sur l'origine du nom *Canada* ? »

C'est à d'intrépides marins bretons, normands ou basques que l'on est redevable des premières découvertes et notions sur le littoral canadien.

« Nos hardis matelots, a écrit M. Paul Leroy-Beaulieu dans son remarquable ouvrage *De la Colonisation chez les peuples modernes*, au cours de leurs voyages de trafic, abordaient à des côtes que les autres Européens n'avaient pas encore foulées : tantôt à la poursuite des baleines, ils pénétraient les mers septentrionales jusqu'au banc et peut-être à l'île de Terre-Neuve et au cap Breton et ils fondaient la pêche de la morue... »

D'après Thevet, historiographe d'Henri II, les Rochelais naviguaient dans les eaux de Terre-Neuve dès l'année 1488 ; au siècle suivant, en 1524, le Florentin Verranzano, parti pour aller à la découverte d'un passage d'Europe en Chine par le nord-ouest, visita les régions boréales de l'Amérique et prit possession de l'île de Terre-Neuve au nom de S. M. très chrétienne François I^{er}, fort jaloux des lauriers maritimes cueillis

par ses frères d'Espagne et de Portugal et résolu « à faire tant, qu'il pût devenir maître de la mer ».

N'est-ce pas ce souverain chevaleresque, téméraire et magnifique, le royal « patron » des Navigateurs, qui disait un jour en plaisantant :

« Eh quoi ! le roi d'Espagne et le roi de Portugal partagent tranquillement entre eux toute l'Amérique, sans souffrir que j'y prenne part comme leur frère. Je voudrais bien voir l'article du *Testament d'Adam* qui leur lègue ce vaste héritage ! »

Quoi qu'il en soit, en 1542, dix ans environ après le débarquement de Jacques Cartier aux rives du Saint-Laurent, Jean-François de La Roque, sieur de Roberval, gentilhomme picard, investi du titre de vice-roi, fit, dans l'*île des Démon*s, à la Nouvelle-France, une tentative de colonisation qui échoua. Rien ne subsista de cette malheureuse entreprise, si ce n'est le nom d'*île de la Demoiselle* donné à la terre sur laquelle l'inflexible Roberval, raconte la chronique, abandonna aux démons (les sauvages) sa nièce Marguerite, comme châtiment pour s'être laissée aller à un amour invouable.

Mais le climat de l'Acadie, beaucoup plus tempéré que celui du Canada, et l'admirable beauté des sites pittoresques provoquèrent de nouvelles ardeurs chez les natures bretonnes ou normandes avides d'inconnu, impatientes de se dépenser au dehors ; car, soit dit en passant, nos ancêtres, étrangers à nos goûts peut-être trop casaniers, adoraient braver les périls, courir les aventures et essaimer par delà les océans de jeunes et audacieuses *Frances-Nouvelles*, qui faisaient ainsi briller, sur les plages les plus lointaines et parmi des populations jusqu'alors inconnues, l'industrielle activité, le renom et le génie de notre race.

« Il est fort à remarquer, a écrit M. Rameau de Saint-Père, l'érudit historien de l'Acadie (1), combien à cette époque il se trouva d'hommes en France mus par ce désir d'étendre dans les pays nouveaux leur race et leur patrie ; ce sentiment revêtait dans leur esprit la forme du patriotisme le plus élevé ; les

(1) *Une Colonie féodale en Amérique : l'Acadie*. Paris et Montréal, 1889.

Espagnols couraient vers le Nouveau-Monde, enfiévrés par l'appât des mines et des richesses ; les Anglais s'établirent dans le Massachusetts par fanatisme religieux et sous la nécessité de la persécution ; mais les colonisateurs français nous présentent seuls l'idée chevaleresque et désintéressée de la patrie qui s'agrandit et de l'humanité qui s'étend ! »

Presque un demi-siècle s'écoule et, en 1598, un nouvel essai, encore infructueux, est tenté cette fois par un Breton, Troilus du Mesgouez, marquis de La Roche, muni d'une concession privilégiée, d'abord accordée par Henri III, puis renouvelée par Henri IV, ce protecteur éclairé de toutes les généreuses entreprises. Le sieur de La Roche, nommé *lieutenant général es pays de Canada et autres*, fit naufrage, et ses compagnons dénués de tout végétèrent quelques années misérablement sur l'île de Sable, à la pointe sud-ouest de l'Acadie.

Mais aucune infortune ni calamité ne décourageaient l'ardeur et l'audace des Français du dix-septième siècle :

« Eh quoi ! s'écriait quatre-vingts ans plus tard Vauban, ce *grand patriote*, comme l'appelle Saint-Simon, quel plus sage projet que d'entreprendre la fondation d'une colonie ? N'est-ce pas par ce moyen plus que par tout autre que l'on peut avec toute justice s'agrandir et s'étendre ? » (*Les Oisivetés.*)

Mais le vrai fondateur de la colonisation française en Acadie fut le sieur de Monts, gentilhomme de la Saintonge, accompagné de l'illustre Champlain, à qui l'histoire a décerné avec justice le titre glorieux de *Père du Canada*. Le premier établissement digne de ce nom fut fondé en 1604 à Port-Royal, dans la baie de Fundy, pour le commerce des fourrures et des pelleteries, par M. de Poutrincourt, de Picardie, un des compagnons du brave de Monts.

Peu de places de guerre peuvent se vanter d'une histoire aussi mouvementée et traversée de péripéties que celle de Port-Royal, devenu célèbre comme le point du continent américain qui a subi le plus d'assauts.

En effet, les Anglais s'en emparèrent cinq fois de vive force :

Argall, en 1613 ; Kirk, en 1621 ; Sedgwick, en 1654 ; Phipps, en 1690, et Nicholson, en 1710. Le port fut abandonné par les autorités britanniques et rendu à la France quatre fois, par Argall, en 1613, puis, en vertu des traités de Saint-Germain (1632), de Bréda (1667) et de Ryswick (1697). Les commandants anglais l'attaquèrent sans succès trois fois : Church, en 1694 ; March, en 1707, et Wainwright, la même année. Les Français et les Indiens échouèrent à deux reprises en donnant l'assaut à Port-Royal, sous le commandement de l'abbé Leloutre, en juillet 1744, et sous celui de Duivier, dans le mois de septembre suivant. Enfin, la ville fut prise, mise à sac et abandonnée deux fois par les pirates, en 1690, et par les forces des États-Unis révoltés en 1781.

Mais reprenons les débuts de l'établissement au seuil du dix-septième siècle.

Jean de Biencourt, sieur de Poutrincourt, « chevalier de l'ordre du Roy, gentilhomme de sa chambre, mestre de camp de six compagnies, dont on vantait, dit M. Moreau dans son *Histoire d'Acadie*, l'intelligence égale à son courage », était calviniste et avait amené avec lui du Nouveau-Monde des prêtres catholiques et des ministres protestants divisés par d'ardentes controverses et qui se livrèrent à des chicanes continues. Ils eurent même des querelles si vives que les marins enterrèrent dans la même tombe un prêtre et un pasteur qui avaient succombé aux fatigues et aux privations, « pour voir s'ils pourraient quand même reposer en paix l'un à côté de l'autre ! » Même dans les régions boréales et au milieu des épreuves l'esprit français ne perdait pas ses droits !

Le poète Lescarbot a laissé un curieux récit des souffrances endurées pendant les rigueurs de l'hiver par les colons qui commençaient à reprendre espoir, lorsqu'arriva la fatale nouvelle du retrait de la concession royale. Les nouveaux occupants durent quitter leurs établissements, accompagnés jusqu'aux navires par les sauvages en pleurs et en sanglots. Et le chroniqueur d'ajouter : « Les Français s'étaient montrés humains et pleins de bonté à l'égard des simples indigènes ! » (1608.)

Deux ans plus tard, en 1610, Henri IV était assassiné, et d'autres acteurs plus en vue, sinon plus heureux, entraient en scène sur le théâtre lointain de ces îles de l'Amérique septentrionale.

La marquise de Guercheville, en s'associant aux jésuites, obtint de Marie de Médicis une concession générale lui octroyant toute l'Acadie.

« Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, dame d'honneur de Marie de Médicis, était renommée pour sa beauté, dit Parkman. » Le Béarnais, le Vert-Galant, habitué à de faciles victoires dans des genres variés, ne put triompher de la fière vertu de la marquise ; aussi, en la présentant à Marie de Médicis, le roi lui dit-il : « Madame, je vous donne une dame « d'honneur qui est en vérité une dame pleine d'honneur. »

La marquise de Guercheville brûlait du désir de réaliser la conversion des Indiens de la Nouvelle-France et, pour atteindre ce but, elle n'hésita pas à rembourser à grands frais les marchands de Dieppe. Mais ses agents, les jésuites, qu'elle envoya là-bas et, en particulier, le très habile et énergique père Biard, ne purent s'entendre avec de Biencourt, le fils de Poutrincourt, revenu aussi dans ces parages ; la discorde fit échouer tous les beaux et pieux rêves ; ces funestes divisions devaient encourager les ambitieux projets des Anglais, déjà nos rivaux en Amérique.

En 1613, alors que la naissante colonie ne renfermait que 400 âmes et que les missionnaires commençaient à évangéliser les Indiens, un capitaine anglais, nommé Argall, vint fondre comme un oiseau de proie, avec une flottille de flibustiers, sur ce nid de Français, et le pirate emmena captifs en Virginie, sur ses navires chargés de butin, nos malheureux compatriotes. « Tel fut, observe tristement M. Rameau de Saint-Père, le résultat des rivalités de partis et des misérables discussions par lesquelles on avait fractionné la société de Port-Royal. »

Quelques années plus tard, en 1621, Jacques I^{er}, roi d'Angleterre, désireux de faciliter la fortune à ses nobles écossais, aussi gueux et non moins fiers que les gentilshommes gascons

d'Henri IV, raconte la chronique, fit don à sir William Alexander, comte de Stirling, de toute l'Acadie française avec cette clause : que « le pays ne serait plus appelé que *la Nouvelle-Écosse d'Amérique* ».

Dès lors, la contrée portera officiellement deux noms : pour la France, celui d'*Acadie*, pour l'Angleterre, celui de *Nova Scotia*, qui rappelle les prétentions un peu précieuses à la belle latinité de la cour pédante de Jacques I^{er}.

Le roi créa même à cette occasion 150 *knights-baronets* de la Nouvelle-Écosse avec octroi de privilèges et d'armoiries spéciales ; mais aucun de ces nouveaux dignitaires ne se mit en route pour sa seigneurie féodale d'outre-mer. D'ailleurs, c'est à peine si les plans de conquête purent être ébauchés, car Charles I^{er}, par le traité de Saint-Germain (1632), renonça formellement à toute souveraineté sur les territoires du golfe de Saint-Laurent.

Sur ces entrefaites, le fondateur de la gigantesque compagnie de *la Nacelle de Saint-Pierre fleurdelisée*, Richelieu, dont le vaste génie embrassait toutes les cases de l'échiquier politique et avait la vue nette des grands intérêts maritimes et coloniaux de la France, n'hésitait pas à susciter les associations commerciales d'outre-mer, *aux fins de restaurer et développer les établissements* de l'Acadie.

Le grand ministre attachait une telle importance à ces lointaines entreprises qu'il donnait lui-même ses instructions à M. Isaac de Razilly, commandeur de Malte et officier supérieur de la marine, chargé de « recevoir des mains des Anglais la côte d'Acadie et notamment Port-Royal, pour y établir la compagnie formée par ordre de Sa Majesté pour ledit pays ».

Le nouveau gouverneur choisit comme lieutenant Charles de Menou, seigneur d'Aulnay, appartenant à une vieille famille du Berry, « habile dans l'art de gouverner les hommes », et Charles de Latour, gentilhomme de Champagne, « à l'esprit rêveur et peu pratique, et qui caressait le bizarre projet de fonder là-bas une seigneurie féodale et censitaire (!) ».

Le gouvernement métropolitain avait commis la faute de

partager l'Acadie en plusieurs petites provinces; aussi des discussions ne tardèrent-elles pas à s'élever entre d'Aulnay et Latour au sujet des limites respectives de leur juridiction seigneuriale. Bientôt les querelles dégénérèrent en hostilités ouvertes et chaque officier mit en état de défense le fort qu'il occupait. Latour étant parti pour Boston recruter des mercenaires, d'Aulnay en son absence vint mettre le siège devant le fort de Jemsek, que défendait bravement, avec une cinquantaine d'hommes, M^{me} de Latour, « qui força les navires assaillants à se retirer dans la baie du fleuve Saint-Jean où ils hivernèrent » ; mais, au printemps de 1646, un vigoureux assaut fit tomber la place au pouvoir de l'ennemi, et la vaillante dame capitaine fut faite prisonnière avec les honneurs de la guerre. M^{me} de Latour n'aurait-elle pas été digne, au temps de la Fronde, de braquer les canons de la Bastille contre les troupes de Turenne avec son émule en intrépidité, « la Grande Mademoiselle », aussi romanesque que belliqueuse? La chronique prétend que le valeureux défenseur féminin du fort de Jemsek mourut de dépit d'avoir été contraint de capituler.

Son mari continua, quoique sans grand succès, la lutte contre d'Aulnay; mais ce dernier vint à mourir, et Latour mit spirituellement fin à la guerre et à toutes les difficultés en épousant la veuve de son adversaire. Ainsi la paix fut joyeusement conclue sur l'autel de l'hymen. C'était très chevaleresque et fort habile à la fois, tout à fait galant et bien *français*!

« Les litiges pendants en Acadie paraissaient ainsi résolus, écrit M. Rameau de Saint-Père, et, par un singulier revirement de fortune, Latour se trouvait en possession des biens, des honneurs et de la femme de celui qui l'avait poursuivi de sa haine et ruiné de fond en comble! »

Mais il était écrit que les colons d'Acadie, poursuivis par le mauvais destin, ne jouiraient plus de la tranquillité. L'année suivante (1654), la lune de miel des nouveaux époux fut fâcheusement troublée par une descente des Anglais du Massachusetts, qui s'emparèrent de Port-Royal et du fort même

de Jemsek, témoin de tant de prouesse féminine et de martiale galanterie.

Dès lors, à maintes reprises pendant plus d'un demi-siècle, l'Acadie change de maître et fait l'effet d'un volant que se renvoient les raquettes des cours rivales de France et d'Angleterre.

Le traité de Bréda de 1667 restitue la colonie à la royauté française ; l'audacieuse expédition de sir William Phipps, en 1690, la rend à la couronne britannique. Puis, en 1697, en vertu du traité de Ryswick, elle fait retour à la monarchie de Louis XIV. Au début du dix-huitième siècle, les Anglais de Boston dirigent trois attaques successives contre les établissements français ; la dernière, commandée par le gouverneur Nicholson à la tête de 36 vaisseaux de guerre, réussit enfin, et Port-Royal avec tout le pays passe sous la domination anglaise.

Trois ans plus tard, en 1713, le traité d'Utrecht, ce fameux instrument diplomatique cause encore de soucis pour les hommes d'État des deux puissances, cédait définitivement toute l'Acadie à l'Angleterre qui, depuis lors, a toujours conservé cette précieuse possession.

« Le fait de la cession de l'Acadie, en apparence peu important dans nos annales, a écrit M. Philarète Chasles, est grave dans l'histoire de l'univers ; il signale le premier moment de notre décadence européenne, celui de l'ascendant pris par la société britannique représentant les forces septentrionales et le protestantisme du Nord. »

L'appellation du pays devait aussi changer avec la nouvelle souveraineté : à la suite du traité d'Utrecht, la langue politique délaissa ce nom d'*Acadie* qui évoque à l'esprit de tout Français de douloureux souvenirs. Quant au gouvernement de Paris, qui s'était toujours refusé à envoyer des renforts, il se vit contraint de faire élever au cap Breton la forteresse, plus tard célèbre, de Louisbourg, pour compenser la perte de Port-Royal, appelé par les Anglais *Annapolis*.

A l'époque de la cession de l'Acadie à la royauté britannique, le nombre des habitants, pour la plupart paysans et

pêcheurs, et en général originaires du Perche et de la Normandie, atteignait à peine 2 500 âmes (1) ; mais, grâce aux qualités prolifiques de la race, ces populations, abandonnées et presque oubliées dans les brumes de Terre-Neuve, augmentèrent rapidement ; tous les seize ans, elles doublaient régulièrement. Ainsi, en 1749, on comptait en Acadie 12 500 habitants ; mais, en 1755, le chiffre de la population était tombé à 9 200. Voici la cause de ce recul qui, au premier abord, paraît insolite.

Les anciennes familles françaises, qui allaient en se multipliant avec une étonnante rapidité, étaient restées profondément attachées à leur pays d'origine ; elles résistaient vigoureusement à toute tentative d'assimilation ; les Anglais, effrayés de cette progression menaçante pour leur autorité précaire, ne purent jamais enrôler ces Normands, demeurés catholiques, dans leurs régiments calvinistes, ni les entraîner à la lutte contre leurs frères français du Canada. Aussi le gouvernement britannique résolut-il de se débarrasser par l'exil et la confiscation des biens de ces Acadiens qu'il ne pouvait assimiler, et en 1755, lord Chatham, secrétaire d'État, passa-t-il en conséquence des ordres au gouverneur, sir Charles Lawrence, qui les exécuta sans aucun ménagement et avec une extrême dureté.

Les Acadiens furent sommés de prêter serment et, sur leur refus, le gouverneur convoqua les habitants, les vieillards et les garçons de tout âge comme les hommes faits, à se réunir au son de la cloche, le 5 septembre 1755, dans l'église de Port-Royal. Les colons accoururent sans défiance et non armés au lieu saint, qu'à l'improviste vint entourer un bataillon de soldats anglais baïonnette au fusil.

Aussitôt les hommes assemblés, Lawrence se mit à les haranguer et leur déclara que « tous leurs biens, domaines, fermes, granges, troupeaux, propriétés, pêcheries et pâturages demeuraient confisqués au profit de la couronne d'Angleterre ; qu'ils étaient condamnés à la déportation dans d'au-

(1) Recensement nominal très consciencieux opéré en 1714 dans toutes les paroisses par le père Félix Pain, assisté de ses collègues.

tres provinces, selon le bon plaisir du monarque, et prisonniers du roy. »

Il ajouta que leurs femmes et leurs enfants seraient embarqués avec eux, mais que l'on aurait soin, autant que possible, que chaque famille fût réunie sur le même vaisseau.

« Je comprends, dit-il en manière de consolante (1) conclusion, que cela doit vous causer de *grands ennuis*; mais j'espère qu'en quelque partie du monde que le sort va vous jeter, vous serez des sujets fidèles et un peuple paisible et heureux (*sic !*). »

Quelques historiens anglais, entre autres Parkman, que nous avons déjà cité, ont vainement plaidé les circonstances atténuantes en faveur de lord Chatham et de sir Charles Lawrence.

« Les Acadiens, a dit l'auteur de *Wolf et Montcalm*, bien qu'ils s'intitulassent *neutres*, d'après les termes mêmes du traité d'Utrecht, étaient un ennemi campé au cœur de la province; voilà ce qui explique et pallie une mesure trop dure et trop confuse pour être complètement justifiée ! »

Et dans un opuscule intitulé *le Canada, son histoire, ses produits et ses ressources naturelles*, publié, en 1886, à l'occasion de l'Exposition nationale de Londres, sir John Carling, ministre de l'agriculture du *Dominion*, a écrit : « L'année 1749 vit la fondation d'Halifax, la capitale de « Nova Scotia », faite par le gouverneur Cornwallis, ainsi que les premiers ferments de l'esprit de révolte chez les colons acadiens de la province qui, six ans plus tard, rendirent inévitable leur complète expatriation, un événement dont Longfellow a obscurci les traits véritables dans son poème *Evangeline*, au milieu d'une hallucination mêlée de roman et de pathétique. »

Mais M. Fortier a fait une réponse irréfutable.

« Il est impossible, dit-il, de justifier une pareille mesure; la crainte de l'ennemi n'excuse pas le meurtre; l'expulsion des Acadiens donna lieu à une série de cruelles misères, à la fois physiques et morales, et causa même la mort de nombre d'hommes, de femmes et d'enfants ! »

Et l'auteur de l'étude *les Acadiens de la Louisiane et leur dialecte* ajoute avec une entière sincérité :

« Les colons français n'auraient jamais songé à se révolter contre la domination anglaise ; ils formaient un peuple simple, il est vrai, ignorant, mais laborieux, chaste et religieux. Leur principal défaut semble avoir été une passion exagérée pour les litiges, trait de caractère dont ils avaient sans doute hérité de leurs ancêtres normands. »

Les futurs exilés tentèrent de prendre la fuite ; mais quatre vaisseaux de guerre étaient dans les baies, prêts à mettre à la voile, et les infortunés prisonniers furent entraînés à bord de force, puis dispersés, jetés à terre le long des côtes de l'Atlantique, au milieu de populations hostiles ou du moins n'ayant ni la même langue ni la même foi que les proscrits. On évalue le nombre de ces malheureux expulsés à 6 000 environ. Ceux qui purent s'évader ou échapper aux poursuites, quoique traqués par les soldats de Lawrence, se cachèrent au fond des bois et vécurent de la pêche et de la chasse, trouvant une aide secourable dans l'amitié des sauvages.

Quant aux Acadiens embarqués, les exécuteurs des ordres inexorables de sir Charles Lawrence n'hésitèrent pas à disperser parfois les membres d'une même famille : ainsi plus d'un mari fut séparé de sa femme ; plus d'une mère vit, avec quel déchirement de cœur ! ses enfants, à jamais perdus pour elle, s'éloigner sur un autre transport ; plus d'une « Evangeline » ne put jamais retrouver son *Benedict* !

En même temps, on mettait le feu aux fermes, aux granges, à l'église.

« Au moment même, dit M. Philarète Chasles, où les frégates qui emportaient ces milliers de pauvres Français faisaient voile vers Frederic's Town, l'incendie de leurs pénates se projetait sur eux et rougissait l'eau de la mer ! »

Ce dur exode, que les Anglais, par un doux (!) euphémisme, appellent *the Removal of the Acadians*, a conservé dans les annales de l'histoire d'Amérique le nom du *Grand Dérangement* et fait penser au *Grand Trek* des Boers, en 1838. Ainsi donc, à un siècle d'intervalle environ, au nord du continent américain comme au sud de l'Afrique, une impitoyable politique condamnait à l'exil et à de cruelles souffrances des popu-

lations entières, parmi lesquelles se trouvaient, hélas ! tant d'innocentes victimes.

C'est au hasard que les captifs furent déposés dans les établissements anglais échelonnés sur le littoral américain ; bien peu de ces malheureux restèrent là où ils avaient été jetés à l'abandon. Les uns émigrèrent à la Guyane, aux Antilles, à Saint-Domingue ; d'autres, à Saint-Pierre et Miquelon, d'où, lorsque ces îles passèrent aux mains des Anglais, ils vinrent au cher pays de France pour être enfin réintégrés dans cette colonie sous la Restauration ; leurs descendants y ont formé une énergique et vaillante population qui s'adonne avec ardeur à la grande pêche, fidèle aux goûts maritimes et aventureux des ancêtres.

Parmi les expulsés du grand exode de 1755, beaucoup gagnèrent les forêts du Nouveau-Brunswick ; d'autres s'embarquèrent pour les îles Britanniques ou la France et, après avoir longtemps erré, finirent par se réfugier dans le Poitou, le Berry et surtout à Belle-Isle-en-Mer, où l'on retrouve encore de nos jours des débris de la colonie acadienne.

Des descendants de ces proscrits existaient encore en 1820 aux environs de Châtellerault, où ils s'occupaient à défricher des bruyères, et les chefs de cinq familles de cette origine obtinrent alors de la Chambre des députés une faible pension.

M. Rameau de Saint-Père, qui a fait des recherches très consciencieuses sur la dispersion des Acadiens à la suite du *Grand Dérangement*, voulut étudier par lui-même ce qu'étaient devenus en Poitou les petits-fils des bannis ; il se mit donc à parcourir, en 1862, les Landes d'Archigny, près du village de la Puye (Vienne), et il releva sur les registres de paroisse les noms de 35 familles d'origine acadienne qui avaient presque toutes disparu. Il put même parler à un octogénaire, Benjamin Boudrot, habitant une closerie nommée *Courtépée*, et dont le père, né au quartier des Mines (Nouvelle-Écosse), avait été fait prisonnier par les Anglais, et, s'étant échappé, était venu se réfugier dans ce coin du Poitou ; ainsi le vieillard dit à M. Rameau de Saint-Père que les

exilés avaient toujours regretté l'Acadie et les beaux biens qu'y possédaient leurs ancêtres.

Beaucoup des proscrits errants, ballottés sur les mers, après avoir abordé à diverses plages lointaines, se décidèrent à retourner à leurs chers pénates, d'où ils furent encore chassés par les conquérants, en 1762 ; enfin, après le désastreux traité de Paris, la paix ayant dissipé les inquiétudes de l'Angleterre, des Acadiens par centaines purent s'installer derechef à la Nouvelle-Écosse ; mais c'est en vain qu'ils essayèrent de rentrer en possession de leurs maisons et de leurs terres ; d'autres étaient campés sur les domaines qu'ils avaient mis eux-mêmes en culture, et les autorités demeurèrent sourdes à toutes leurs justes réclamations. On vit ces malheureux errer à l'aventure ou se fixer sur de nouvelles fermes sans arriver à obtenir des titres réguliers de propriété.

« A peine avaient-ils défriché le sol, a écrit Élisée Reclus, qu'on le concédait à des propriétaires écossais ou anglais et qu'ils devaient reprendre le chemin de l'exil ou travailler comme mercenaires sur le champ de l'étranger. »

A la suite de la guerre d'Indépendance des colonies anglaises d'Amérique, lorsque la Grande-Bretagne trembla pour sa domination au Canada, la situation des Acadiens devint meilleure ; mais, même à cette époque, les Français, sujets britanniques, n'étaient guère que tolérés ; ainsi, on ne leur reconnaissait pas le droit de former des centres de population ; il leur était interdit d'habiter sur le littoral, et chacun de leurs domaines devait être enclavé entre deux autres terres, occupées par des tenanciers protestants.

En 1827 seulement, les Acadiens furent enfin mis sur le pied d'égalité avec les autres citoyens, grâce à l'abolition du serment d'allégeance et aux *acts* qui leur reconnurent l'éligibilité aux fonctions publiques. L'ancienne Acadie, comme repliée sur elle-même et isolée pour ainsi dire du reste de l'univers, malgré sa proximité du Canada et la communauté de race, n'est entrée dans le grand courant du nouveau monde qu'à partir de 1867, lors de « l'Acte » qui a organisé la confé-

dération du *Dominion* en réunissant en un seul État toutes les colonies anglaises de l'Amérique du Nord.

Mais, en dépit de la longue oppression, ce peuple, « que l'on avait cru plus d'une fois sur le point d'être exterminé, n'avait cessé de s'accroître ». Les descendants de ces Acadiens revenus au pays natal, augmentés des petits-fils des Français, qui, quoique pourchassés, avaient pu, en se cachant, vivre misérablement dans la presqu'île, forment une agglomération que l'abbé Casgrain estimait, en 1887, à 130 000 âmes.

Les Acadiens peuvent être considérés, pour la presque totalité, comme de pur sang français; si les fatalités de la politique les ont condamnés à naître citoyens anglais, ils n'en ont pas moins gardé avec fidélité, comme précieux héritage, l'idiome, la religion ainsi que les us de leurs aïeux. « La France, a-t-on pu dire avec vérité, n'a plus de sujets dans le continent américain du Nord, mais elle y a toujours de nombreux enfants! » — « L'amour de la France, a dit un des meilleurs parmi eux, est resté un objet de culte pour les Acadiens; son nom est une musique à leur cœur, et son souvenir, grandissant dans la fantasmagorie du passé, s'élève jusqu'au ciel, semblable à un sommet étoilé! »

Dans quelques districts de l'Acadie, par exemple aux alentours de la Grande-Anse (nord du Nouveau-Brunswick), les habitants ont un accent parfait, meilleur que celui des Canadiens et même que celui de certaines provinces de France, comme l'a remarqué M. du Boscq de Beaumont, qui a si bien étudié ce peuple, et donne comme explication ce fait que les premières familles venues en Acadie sous Louis XIII avaient été amenées de Touraine par d'Aulnay.

Quant à la manière de se vêtir, M. du Boscq de Beaumont a constaté avec regret qu'en général, « si le type français s'est remarquablement bien conservé chez les Acadiens, ils ne diffèrent en rien, *par le costume*, des habitants de langue anglaise ». Il y a pourtant quelques cantons privilégiés où tous les habitants n'ont pas sacrifié à la mode uniforme du jour. Ainsi, le délégué de l'Alliance française cite la petite ville de Tignish, un des principaux centres français de l'île du Prince-

Édouard, où il eut le vif plaisir de voir des Acadiennes, il est vrai presque toutes femmes d'un certain âge, dans leur costume national, rappelant en partie celui que les ménagères portent encore en Basse-Normandie : « Les jupes rayées de différentes couleurs, faites d'une étoffe tissée à la maison et que des deux côtés de l'Océan on appelle *droguet*, sont identiques, ainsi que le mouchoir croisé sur la poitrine et la croix d'or pendant d'une chaîne passée autour du cou. Quant au bonnet blanc et au voile noir qui le recouvre, c'est la coiffure des bourgeois françaises du temps de Louis XIV (1). »

Ainsi, lorsque l'on visite certains coins de l'ancienne Acadie, où se sont perpétués les touchants souvenirs et les traditions de la France d'il y a deux siècles, où l'on entend encore parler la langue pittoresque du chansonnier foulon Olivier Basselin, où les vieilles, ennemies de la nouveauté, arborent toujours, avec la fierté de leurs aïeules, les hautes coiffes, « carènes renversées à voiles flottantes », on se figure être transporté soudain dans quelque bailliage du vieux et fertile pays cachois. D'ailleurs, dans la plupart des districts occupés par les Français, le type original de la race normande a résisté à toute assimilation anglaise, à tout mélange étranger, et a su se maintenir intact.

« Les femmes sont grandes et belles, a dit M. Halliburton, juge anglais d'Halifax. Le profil normand se montre encore dans sa vigueur et sa finesse héréditaires; les hommes sont gais, actifs, vigoureux, ingénieux et braves; ils ne savent pas lire et soutiennent entre eux de nombreux procès, moins par avidité ou violence que pour exercer leur autorité. Le caractère scandinave-normand avec son élasticité énergique semble revivre en eux. Ils se mettent en mer avec joie; ce sont des pêcheurs de morues infatigables et adroits. »

Les statistiques sur la population acadienne dans l'Amérique du Nord varient beaucoup. Ainsi, en 1860, M. Rameau de Saint-Père n'estimait le nombre total des Acadiens qu'à 95 000. Après de nombreuses études, cet auteur, modifiant ses esti-

(1) *Une Mission en Acadie*, voyage effectué en 1899 (*le Tour du Monde*).

mations antérieures, a porté le chiffre à 108 000 en Acadie, en comprenant les francophones du Maine septentrional, mais non compris la Gaspésie et le Canada.

Le recensement de 1891 donnait 122 000 Acadiens dans la vieille Acadie, soit : l'île du Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le cap Breton et le Nouveau-Brunswick. Il aurait fallu ajouter à ce chiffre les francophones de même origine répandus dans les comtés de Gaspé et à travers les États-Unis, surtout dans le Maine. La population acadienne, douée de qualités prolifiques peu ordinaires, s'est donc accrue considérablement, et cela sans gain provenant d'une immigration congénère et même en dépit d'une très importante émigration aux États-Unis.

On rencontre nombre d'Acadiens à Québec et à Montréal, où ils se coudoient, sans néanmoins fusionner, avec leurs frères canadiens ; « mais les uns et les autres, quoique également d'origine française et de foi catholique, ne se considèrent pas tout à fait comme formant un seul peuple, dit M. Elisée Reclus. » Dans certains districts, les Acadiens se distinguent très nettement des autres éléments ethniques de sang français, tant par leurs traditions spéciales que par leurs usages distincts. Ainsi, on les voit rester attachés dans les cérémonies religieuses à leur patron propre et célébrer à part leurs fêtes nationales.

Les coutumes différentes ne les empêchent pas néanmoins de tenir parfois des congrès dans lesquels Acadiens et Canadiens fraternisent amicalement.

Il y a quelques années, on pouvait lire dans le journal *le Monde* de Montréal : « Après la dispersion des Acadiens, la majorité des bannis s'est établie au Bas-Canada ; c'est ce qui explique qu'il y a tant d'Acadiens parmi nous ; mais aucun recensement ne distingue les descendants de ces derniers des Français-Canadiens dans notre province. Combien d'Acadiens qui ne se souviennent plus de leur origine ? La langue ici n'est pas un signe ; en effet, tous les Français du *Dominion* parlent la même. Comment donc distinguer l'Acadien du Canadien, lorsqu'il n'y a pas de tradition ni de documents ? »

Ce n'est pas seulement en nombre que grandissent les Acadiens ; leurs progrès dans l'instruction scolaire et l'enseignement ont été encore plus remarquables. « Le peuple, a dit M. du Boscq de Beaumont, que l'on croyait rayé de la liste des nations, a fait depuis vingt ans des progrès immenses et inespérés grâce à la diffusion d'une instruction dont il avait été si malheureusement privé jusque-là. » C'est ainsi que les Acadiens possèdent maintenant des couvents, des écoles, des collèges classiques dans lesquels les maîtres professent en français. Citons avant tout autre le collège de Memramcook, situé sur une colline aux portes de la Nouvelle-Écosse. « C'est, a écrit M. du Boscq de Beaumont, un phare intellectuel qui rayonne sur toute l'Acadie et l'a fait sortir de l'ombre où elle était plongée depuis la dispersion de 1755. » L'honneur de cette fondation revient au père Lefebvre qui l'institua en 1864. Ce collège s'est augmenté, quatre années plus tard, d'une Université autorisée par une charte du parlement du Nouveau-Brunswick, et n'a cessé depuis de s'agrandir et de prospérer.

Cet établissement scolaire, le plus renommé des collèges catholiques de l'Amérique boréale, pépinière de tous les Acadiens qui forment aujourd'hui l'élite intellectuelle du pays, renferme cent cinquante étudiants qu'instruisent douze pères de la congrégation de Sainte-Croix. « Les bâtiments se dressent au milieu d'un grand parc sur l'un des versants de la vallée de la Memramcook, d'où la vue embrasse un merveilleux panorama : ce sont les prés de la vieille Acadie, jadis laborieusement conquis sur les eaux du fleuve, à l'aide des fameux *abbotteaux* ou digues dont les traces sont encore visibles. »

A force d'opiniâtreté, les Acadiens ont obtenu enfin satisfaction sur un point important : à la place du clergé irlandais que leur imposaient les évêques, les paroisses ont aujourd'hui à leur tête des prêtres d'origine française.

Enfin, il se publie depuis quelques années plusieurs journaux imprimés en notre langue : *le Moniteur acadien* à Shediac, l'ancienne « Gédaique » des Français, organe des revendications nationales de ce petit peuple si vivace et si courageux ; *le Courrier des Provinces-Maritimes* à Bathurst ; *l'Évange-*

line à Fundy (Nouvelle-Écosse); l'*Impartial* à Tignish (île du Prince-Édouard), etc.

Chez les Acadiens comme chez leurs frères du Canada, l'attachement à l'ancienne mère patrie ne laisse pas de se concilier fort bien avec un sincère loyalisme à l'égard de la métropole actuelle, et à l'occasion ils savent exprimer avec une touchante dignité ces deux sentiments qui, pour nous autres, paraîtraient inconciliables. En voici un exemple caractéristique : au cours d'un voyage que faisait dans les Provinces-Maritimes la princesse Louise, marquise de Lorne, épouse du gouverneur du *Dominion*, la coquette ville de Shediac se pavoisa en signe de réjouissance, et l'on fit flotter au clocher de l'église le drapeau tricolore pour honorer la visite princière. A la vue du pavillon français, les habitants d'origine anglaise, interprétant cette manifestation dans un sens antipatriotique, se fâchèrent et voulurent forcer leurs concitoyens de l'autre race à amener la bannière; mais, devant l'attitude énergique des Français massés devant l'église et résolus à ne pas céder, les opposants n'insistèrent pas, et la fille de la reine dut écouter, à l'ombre du drapeau fièrement arboré, la harangue qu'avec toutes les marques de respectueux hommage lui adressa *en français* la brave députation locale des Acadiens.

Lors du *Grand Dérangement*, avons-nous dit, beaucoup d'expulsés gagnèrent les Antilles, d'où un certain nombre se réfugia ensuite à la Louisiane. Parmi eux s'en trouvaient qui, montés sur des bateaux grossièrement construits par leurs mains inhabiles, allèrent à la dérive sur des torrents qui se jettent dans le Mississippi et parvinrent péniblement à la Nouvelle-Orléans, où ils espéraient voir flotter la blanche bannière fleurdelisée du roi de France; mais c'était le drapeau de la monarchie espagnole qui, à la suite du traité de Paris, y avait été arboré.

D'après M. Rameau de Saint-Père, de 1780 à 1788, plus de 2000 Acadiens partirent de France pour la Louisiane, quittant, soit le plateau d'Archigny dans le Poitou, soit Belle-Isle-en-Mer, soit les dépôts de Rochefort, de Saint-Malo ou de Morlaix.

Une note des archives de la marine porte : « En avril 1784,

l'ambassadeur d'Espagne à Paris s'est entendu avec le gouvernement français pour faire passer à la Nouvelle-Orléans les Acadiens réfugiés en France. »

De son côté, M. Gayarré, dans son *Histoire de la Louisiane*, dit à ce sujet :

« Du 1^{er} janvier au 13 mai 1765, environ 650 Acadiens arrivèrent à la Nouvelle-Orléans et furent envoyés de cette ville dans l'intérieur pour former des établissements dans les Attakapas et les Apelousas sous la conduite d'Andry », à 60 lieues environ au sud de cette ville. Aux Attakapas, « ils se sont particulièrement adonnés à l'élevage du bétail par immenses troupeaux, leurs enfants se sont étendus dans les Apelousas et de là jusque dans les cantons voisins de la Fourche et d'Iberville. »

Les Acadiens de toute provenance pouvaient représenter, en 1790, une population de 4 000 âmes, soit 600 sur les rives du Mississippi et le reste au sud du *Bayou* (1). Suivant M. Rameau de Saint-Père, leurs descendants devaient former en 1889 un total de 32 000 Acadiens au moins parmi les éléments ethniques français de la Louisiane. D'ailleurs, cette fertile et magnifique contrée ne porte-t-elle pas l'appellation significative d'*Acadie louisianaise*? N'est-ce pas là qu'après mille épreuves et périls courus arrive enfin « Evangeline », l'héroïne du célèbre poème-roman de Longfellow et dont le nom a été donné à l'un des districts ou *comtés* les plus pittoresques par les Acadiens, fervents admirateurs du barde américain?

Ceux-ci forment encore dans cette province, jadis française, des groupes ethniques tout à fait distincts, et ils peuplent de florissants *townships*, échelonnés sur les rives plantureuses du Mississippi et des *bayous* voisins.

« J'ai vu, écrit M. Rameau de Saint-Père, que non seulement ces Acadiens avaient conservé les traditions de leurs ancêtres, mais encore qu'ils avaient gardé celles du foyer domestique et les industries ménagères, telles qu'on les pratiquait autrefois à la Grand-Prée (Nouvelle-Écosse). D'après

(1) Nom que l'on donne, à la Louisiane, à des canaux naturels dont certains marais sont coupés.

tout ce que j'ai ouï dire, je puis affirmer que c'est un des districts de l'État où la langue française, la tradition française et l'intelligence française se sont le mieux conservées. Plusieurs de ces descendants d'anciens colons acadiens se sont élevés aux plus hautes charges de l'État ; on trouve dans cette population des dames très élégantes ainsi que des *gentlemen* très cultivés. »

L'auteur d'une *Colonie féodale en Amérique* exprime le regret de n'avoir pu descendre jusqu'à la belle et pittoresque contrée des Attakapas, décrite avec talent par M. l'abbé Casgrain dans son captivant récit : *Voyage au pays d'Évangéline*, que l'Académie française a couronné en 1888. Plus heureux que lui, M. Alcée Fortier a eu la bonne fortune de voir et d'admirer ces riants paysages, qu'animent des familles acadiennes restées fidèles aux mœurs ancestrales.

Dans une curieuse brochure, M. Alcée Fortier a raconté l'intéressant voyage qu'il fit en 1891 au pays des Attakapas et donné une charmante description de la petite paroisse de Sainte-Marie, une des plus prospères de la Louisiane, où l'on rencontre beaucoup de raffineries pourvues des derniers perfectionnements mécaniques et de bruyantes turbines, qui fouettent les eaux paisibles de la Tèche, ombragées par les rameaux moussus de magnifiques chênes séculaires.

A propos d'une autre paroisse, à Saint-Martinsville, M. Fortier se loue de la gracieuse hospitalité qu'il reçut de M. Félix Voorhies, issu par sa mère d'une vieille famille normande. Ce dernier a fondé là une société dramatique, pour laquelle il a lui-même composé de jolies comédies et, bien qu'il écrive le français avec élégance, il se garde bien de négliger le vieux dialecte acadien.

M. Fortier rendit visite au curé, le père Langlois, « botaniste de grand mérite », qui a fait d'importantes découvertes dans la flore de la Louisiane et est très fier de son titre de « Membre correspondant de l'Athénée de la Nouvelle-Orléans ». Sur les registres de la paroisse, il put lire l'acte de naissance du premier enfant né de parents acadiens à Saint-Martin et peut-être dans toute la Louisiane.

Il releva aussi le nom d'un Louisianais distingué, d'abord professeur dans l'ordre des Oratoriens en France, puis pendant de longues années curé de Saint-Martin, Etienne Viel, qui a traduit en beaux vers latins les vingt-quatre livres du *Télémaque* de Fénelon. La Louisiane peut s'enorgueillir à juste titre d'un écrivain dont l'abbé Barthélemy a dit :

Viel qui de Fénelon virgilisa la prose !

M. Fortier eut la curiosité d'assister à un bal, et après le souper un des messieurs présents lui demanda s'il voulait voir le *Parc aux Petits*. Très intrigué, M. Fortier acquiesça et on le conduisit dans une pièce adjacente à la salle de danse et où une foule de bébés dormaient dans un vaste lit. Les mères, accompagnées de leurs grandes filles, avaient eu soin, avant d'entrer au bal, de laisser leurs marmots dans le *Parc aux Petits*.

Les noms de baptême ont parfois une étrange consonance ; ainsi M. Fortier entendit appeler un garçon Durandon, et cinq frères portaient les noms plus ou moins euphoniques de Valmir, Valmore, Valsin, Valcourt et Valérien ; on ne dit pas si le chef de famille avait l'oreille très musicale ! Chaque localité a son patois particulier, et à une extrémité d'une paroisse les habitants se servent d'expressions qui n'ont pas cours à l'autre. Les différences caractéristiques entre les patois que parlent les Acadiens peuvent s'expliquer par les diversités d'origine de leurs ancêtres, émigrants sortis de plusieurs provinces, telles que la Picardie, la Normandie, la Bretagne, le Poitou, la Saintonge, etc.

Beaucoup des termes mentionnés par le professeur sont singulièrement expressifs et rappellent souvent les habitudes maritimes des ancêtres qui étaient de hardis pêcheurs. Voici par exemple, à ce sujet, une phrase curieuse citée par M. Fortier :

« *En gagnant le large, vous aurez à votre gauche une île que vous côtoierez. Vous verrez un grand bois dans le lointain ; quand vous aurez navigué une bonne partie de la journée, vous arriverez à ce bois dans l'anse (?) Il y a là une*

maison ; vous n'aurez qu'à *héler*, et un tel viendra vous recevoir. Si vous pouvez continuer, il vous *pilotera* dans ce bois ; autrement, vous n'aurez qu'à *virer de bord* et revenir ici. »

Ces ilots ethniques des Acadiens louisianais, où l'on retrouve le vieux patois si pittoresque des paroisses normandes, mélangé, il est vrai, de termes exotiques et trahissant les influences politiques, géographiques et celles provenant des goûts ou des occupations favorites de la race, ces nobles épaves de notre puissance, jadis brillante, mais trop éphémère dans l'Amérique boréale, ne sont-elles pas dignes de fixer notre attention et de provoquer notre sollicitude ?

On a pu dire avec vérité que rien ne ressemble plus que certains comtés du bas Canada actuel à des provinces de l'ancienne France, telles que la Saintonge et surtout la Normandie. Les regards de la première métropole se reportent avec une tendre émotion vers ces lointaines contrées où a flotté notre drapeau, et nous devrions suivre avec une légitime fierté les étonnants progrès accomplis par les descendants de ces colons qui furent les compatriotes de nos pères. Ainsi, au point de vue de l'instruction populaire, rien de plus intéressant et de plus suggestif que le rapport présenté l'an dernier à la convention canadienne d'Arichat, par M. l'abbé Mombourquette « sur la langue et l'éducation françaises en Acadie ».

Cet ecclésiastique distingué signale surtout les *îles de la Madeleine*, où se trouve un petit groupe très résistant de 5 500 Acadiens, riche de 14 écoles, dans lesquelles près de 900 enfants reçoivent une instruction française. Dans le diocèse d'Halifax, qui renferme une population francophone de 20 000 âmes, on compte 67 instituteurs enseignant notre langue à plus de 3 000 Acadiens ; M. l'abbé Mombourquette insiste sur la nécessité de faire précéder l'étude de la langue anglaise par celle du français ; en outre il fait ressortir quels services signalés rendrait la création d'un clergé national. « La question de la langue, observe avec justesse le rapporteur en matière de conclusion, étant intimement liée à celle de notre foi, un clergé acadien joindrait au zèle du salut des âmes le zèle de la langue française, donnerait au peuple aca-

dien les conseils dont il a besoin et lui conserverait sa langue, ses institutions et sa foi. »

M. du Boscq de Beaumont remarque avec une grande vérité que le jour prochain, espérons-le, où les deux langues, l'anglais et le français, seront sur un même pied d'égalité, la race acadienne, « qui a su *se ressaisir* et a donné un admirable exemple de fidélité à ses traditions », pourra sans doute reprendre le cours interrompu de ses destinées et concourir avec l'élément canadien si robuste, à faire revivre, dans l'Amérique boréale, la Nouvelle-France.

Nous avons eu connaissance du remarquable rapport en question par l'*Alliance française*, qui donne des encouragements précieux aux établissements scolaires d'Amérique où le français est enseigné, et subventionne notamment deux institutions de la Nouvelle-Orléans : l'« École de l'Union française » et l'« École du 14 Juillet ». Puisse-t-elle ne pas négliger les Acadiens, nos frères, presque perdus et comme oubliés sur les rives des *bayous* de la Louisiane et sur celles de la Tèche en particulier ! Souhaitons que la manne bienfaisante que distribue cette très utile et patriotique association se répande aussi sur les écoles françaises du beau pays des Attakapas et des Opelousas !

Ne perdons pas de vue un fait de haute importance, comme le rappelait dernièrement à l'Institut le comte d'Haussonville :

« Il ne faut pas nous dissimuler que depuis un certain nombre d'années notre belle langue est en péril dans le monde. Le péril qu'elle court se traduit par ce fait brutal qu'elle n'est parlée que par 58 millions d'individus, tandis que l'allemand est parlé par 80 millions, le russe par 83 millions, l'anglais par 116 millions. »

Gardons-nous de toute exagération et ce serait certes commettre une erreur que d'apprécier l'influence d'une nation *uniquement* d'après le chiffre d'hommes qui s'expriment dans l'idiome de ce peuple. « Mais, comme l'a dit avec beaucoup de justesse l'éminent académicien, plus grand est le nombre de ceux qui parlent sa langue, et plus ses chefs-d'œuvre trouvent d'admirateurs, plus rapidement ses découvertes arrivent

à la connaissance du monde, plus facilement ses idées sont adoptées ou ses exemples trouvent des imitateurs. »

N'hésitons pas à témoigner à ces braves et intelligentes populations, de même race que la nôtre, la cordiale sympathie qu'elles nous inspirent et, réconfortées par la chaleureuse affection de l'ancienne mère patrie, puissent-elles continuer de prospérer, ces petites communautés acadiennes de la Louisiane, aussi intéressantes par leurs infortunes imméritées dans le passé que par leur inébranlable attachement aux traditions et à la langue de leurs ancêtres, et qui, comme autant de centres lumineux, projettent sur l'immense foyer intellectuel des États-Unis d'ardentes et généreuses étincelles de l'admirable génie de la France !

Cornell University Library
F 380.F8J86

L'ancienne Acadie : les Acadiens de la Lo



3 1924 008 038 238

001